



**Demande de subvention dans le cadre  
du règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les  
économies d'énergie et le développement des énergies  
renouvelables**

**Demandeur**

Nom :  Prénom :   
Adresse complète :   
Téléphone :  Email :   
No CCP ou IBAN :

**Entreprise mandatée**

Nom :  Prénom   
Adresse complète :   
Téléphone :  Email :

**Planning du projet**

Début des travaux :  Fin des travaux :   
Coût des travaux :

**Bâtiment**

Situation, adresse :   
Parcelle no :  Année de construction :   
Habitat :     individuel    Surface chauffée (m<sup>2</sup>) :   
               collectif      Surface chauffée (m<sup>2</sup>) :   
Energie de chauffage : Bois/pellets - Gaz - Mazout - Electricité - PAC - Sonde géothermique  
Energie pour le chauffe-eau : Bois/pellets - Gaz - Mazout - Electricité - PAC  
Energie consommée : Electricité (kWh/an) :     Chauffage (kWh, litres ou m<sup>3</sup>/an) :   
  Chauffe-eau (kWh, litres ou m<sup>3</sup>/an) :

**Demande de subvention communale pour :**

Cocher ce qui convient :

Remplacement d'un chauffage électrique, à gaz ou au mazout par un système de chauffage à bois ou dérivés	
Installation d'un réseau de distribution de chaleur lié à un chauffage bois (CAD, chauffage à distance)	
Remplacement d'un chauffage, par raccordement à un CAD	
Panneaux solaires thermiques (CHF 200.- par m <sup>2</sup> , maximum CHF 1000.- par installation)	
Panneau solaire photovoltaïque (CHF 250.- par kWc, maximum CHF 1000.- par installation). Dès le 1 <sup>er</sup> kWc lors de projet isolé ou par kWc ajouté à la part obligatoire de production d'énergie renouvelable lors d'une rénovation lourde ou d'une construction neuve	
Analyse thermique du bâtiment CECB (certificat énergétique de la consommation du bâtiment) ou thermographie globale du bâtiment	
Achat d'un appareil électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle ou lave-linge) dans la meilleure classe énergétique de sa catégorie : A+++; une aide annuelle est accordée par ménage	
Remplacement des anciennes vannes de radiateurs manuelles par des vannes thermostatiques	
Détartrage mécanique ou chimique des chauffe-eau	
Achat de vélo électrique neuf	
Réutilisation de l'eau de pluie Installation de récupération d'au moins 500l : CHF 100.- Installation de récupération d'au moins 1000l : CHF 200.-	
Remplacement de fenêtres (CHF 30.- par m <sup>2</sup> , dès CHF 5'000.- de travaux, mais au maximum une aide de CHF 1'000.- par installation)	

*Une subvention par année et par ménage est accordée.*

Par sa signature, le demandeur déclare avoir pris connaissance du *Règlement sur l'aide communale d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables* définissant en particulier les conditions d'utilisation et d'attribution des subventions.

Date :

Signature :

**Documents à joindre à la demande**

- les plans de constructions de l'ouvrage projeté
- l'autorisation communale
- l'offre de l'installateur (description et prix)
- N° homologation SPF ou OFEN pour les panneaux solaires thermiques
- tout autre document permettant à la Municipalité d'identifier l'objet de la subvention et de vérifier le droit à la subvention.

**LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX**

**N'oubliez pas votre demande de subvention cantonale !**